

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 7 décembre 2018

5^{ème} Commission

N° CP-2018-11-5-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST) NEUVIEME PROGRAMMATION 2018

Résumé : Il est proposé d'approuver la neuvième programmation pour l'année 2018 des aides à attribuer à 110 projets dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST), pour un montant total de 741 847 €.

Il est également demandé d'approuver :

- l'avenant n°1 à la convention conclue entre le Département et l'Association Fédération Hiero Mulhouse, afin de prendre en compte trois subventions d'investissement prévues par le Fonds de Solidarité Territoriale au titre de 2018, et d'en autoriser la signature par la Présidente,

- l'avenant n°1 à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf afin de prendre en compte une subvention d'investissement prévue par le Fonds de Solidarité Territoriale au titre de 2018, et d'en autoriser la signature par la Présidente.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 8 juin 2018, 13 juillet 2018, 5 octobre 2018 et 2 novembre 2018.

Le Fonds de Solidarité Territoriale (FST), son règlement et les autorisations de programme qui en découlent pour la période 2017-2020, ont été votés par délibérations de l'Assemblée départementale n° CD-2016-4-1-2 et n°CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016, n°CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017, n° CD-2018-4-5-2 du 19 octobre 2018 et par délibération de la Commission Permanente n°CP-2017-11-5-2 du 8 décembre 2017, afin de soutenir les projets d'investissement (immobilier et équipement) portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux et qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers.

L'Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer les projets retenus au titre du FST, dans la limite du montant maximal annuel autorisé de 100 000 € par canton, soit 50 000 € par Conseiller départemental.

Les aides à allouer pour cette neuvième programmation de projets relevant du FST, au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à 741 847 € selon la répartition suivante :

- Canton d'ALTKIRCH	: 42 069 € pour 9 projets ;
- Canton de BRUNSTATT	: 99 000 € pour 9 projets ;
- Canton de CERNAY	: 36 400 € pour 7 projets ;
- Canton de COLMAR 2	: 68 420 € pour 7 projets ;
- Canton d'ENSISHEIM	: 54 628 € pour 8 projets ;
- Canton de GUEBWILLER	: 29 600 € pour 7 projets ;
- Canton de KINGERSHEIM	: 29 580 € pour 7 projets ;
- Canton de MASEVAUX	: 47 693 € pour 3 projets ;
- Canton de MULHOUSE 1	: 94 520 € pour 7 projets ;
- Canton de MULHOUSE 2	: 77 285 € pour 18 projets ;
- Canton de MULHOUSE 3	: 72 300 € pour 15 projets ;
- Canton de RIXHEIM	: 12 810 € pour 2 projets ;
- Canton de SAINT-LOUIS	: 39 296 € pour 5 projets ;
- Canton de STE MARIE-AUX-MINES	: 25 000 € pour 2 projets ;
- Canton de WINTZENHEIM	: 9 246 € pour 2 projets ;
- Canton de WITTENHEIM	: 4 000 € pour 2 projets.

Les aides sont réparties selon les listes par canton, jointes en annexe 1 du présent rapport, qui précisent que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de travaux et détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F231.

Il est également proposé d'approuver :

- l'avenant n°1 à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Fédération Hiéro Mulhouse le 24 septembre 2018 permettant d'attribuer trois subventions d'investissement complémentaires au titre du Fonds de Solidarité Territoriale en 2018,

- l'avenant n°1 à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf le 25 septembre 2018 permettant d'attribuer une subvention d'investissement complémentaire au titre du Fonds de Solidarité Territoriale en 2018.

Le tableau récapitulatif des crédits engagés, par canton et élus après validation de la présente liste par la Commission Permanente, est également joint en annexe du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver cette neuvième programmation 2018 des projets relevant du Fonds de Solidarité Territoriale,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 741 847 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe 1 du présent rapport,

- d'approuver l'avenant n°1, joint en annexe du présent rapport, à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Fédération Hiéro Mulhouse le 24 septembre 2018 permettant d'attribuer trois subventions d'investissement complémentaires au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour 2018 et d'en autoriser la signature par la Présidente,
- d'approuver l'avenant n°1, joint en annexe du présent rapport, à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf le 25 septembre 2018 permettant d'attribuer une subvention d'investissement complémentaire au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour 2018 et d'en autoriser la signature par la Présidente,
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F231, sont détaillées dans les listes jointes en annexe 1 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT